



Le mot du Maire

Du 19 janvier au 18 février 2023 aura lieu le recensement des habitants de notre commune.

Ce recensement est très important pour chaque commune. Il permet le calcul de la population légale, de mettre à jour les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces...

Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ils sont destinés à l'INSEE et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche. Votre nom et votre adresse sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois. Ils sont supprimés des bases informatiques, une fois les résultats de l'enquête obtenus. Toutes les données personnelles sont conformes au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatiques et Libertés.

Mme Beauboucher Céline, notre secrétaire de Mairie, a été nommée comme coordinatrice communale et est chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Elle se chargera de la préparation de la collecte et de son suivi ainsi que de l'encadrement de l'agent recenseur.

Mme Cotard Irina, habitante de Lanrigan, a été nommée agent recenseur. Elle passera dans chaque maison pour déposer les dossiers de recensement. Les réponses au questionnaire peuvent se faire par internet mais il reste possible de le faire par papier pour les personnes qui ne peuvent utiliser le service numérique. Mme Cotard pourra aussi vous aider à les remplir si vous en avez le besoin et se chargera de récupérer les dossiers.

Les résultats déterminent la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement est un acte civique, obligatoire et gratuit. Toute autre personne que Mme Cotard, ne peut vous questionner et bien entendu vous réclamer de l'argent. Je vous demande de lui réserver un bon accueil afin que ce recensement se fasse dans de bonnes conditions.

Sébastien DELABROISE.

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

<https://www.facebook.com/Lanrigan>

www.lanrigan.fr

www.lanrigan.fr

Permanence du Maire :

1^{er} samedi du mois

9h-11h

Sommaire

Le mot du Maire 1

*CR conseil municipal
du 12/07/2022* 2

*CR conseil municipal
du 06/10/2022* 3

Infos Diverses 6

Lanri'Gallo 6

À vos Agendas ! 6

Évènements à venir

NOEL DES ENFANTS

10 décembre à

13h45

(Cinéma 14h30)

VŒUX DU MAIRE

14 Janvier à 11h

Conseil Municipal du 12 juillet 2022

❖ Modification de l'affectation de résultat du CA2021 – BP2022

Le Compte Administratif 2021 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 41 685,26 € contre 27 220 € annoncé.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2021 avec un excédent d'un montant de 15 601,61€ contre 15 558€ annoncé.

Ces sommes sont réaffectées sur le budget 2022 en partie en section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et l'autre partie au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

❖ Recensement de la population : Nomination du coordinateur communal

Voir l'édito du Maire.

❖ Proposition d'acquisition parcelles A219 et A220 dans l'objectif de futures constructions immobilières

Une proposition d'acquisition des parcelles A219 et A220, pour un montant de 60 000€ a été envoyée aux propriétaires. Les propriétaires ont répondu négativement à cette proposition, cependant ils proposent de vendre leur terrain au prix de 15 €/m² net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, à condition d'un avis favorable des banques.

❖ Cimetière – Géomètre : devis d'alignement

En vue des travaux d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR), à l'arrière de l'église, il a été constaté que cette entrée se fait via du domaine privé. Afin de régulariser cette situation et en proposer l'achat aux propriétaires concernés, il est décidé de réaliser un alignement au droit des parcelles du cimetière.

La société EGUIMOS (Combours) de 1 080 € TTC est retenue pour cette régularisation.

❖ Informations diverses

Réfujiés Ukrainiens

La famille ukrainienne est partie du logement le 11 août 2022.

Projet Eolien

Le comité de direction s'est réuni afin de porter des modifications à certains articles des promesses de bail. Vensolair visitera chaque exploitant pour leur expliquer les modifications.

Un mât de mesure sera installé à compter de la 2^{ème} quinzaine de novembre sur le terrain de M. COBAC.

Le comité de direction a également choisi le nouveau logo.



Conseil Municipal du 6 Octobre 2022

❖ Logement communal

Suite au départ de la famille ukrainienne, le conseil municipal valide la remise en location le logement communal. Ce dernier est présentable. Des travaux devront cependant être réalisés comme la réparation du parquet et la mise aux normes de l'électricité.

❖ Travaux au cimetière

- Deux devis concernant les travaux de végétalisation du cimetière ont été présentés. Les travaux proposés concernent la végétalisation du pourtour de l'église et des plantations sur le dessus et en pied de mur, hors inter-tombes. L'entreprise BRIAND Paysage réalisera ces travaux pour un montant de 5 196,83€ TTC. Le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes sera sollicité auprès de la Communauté de communes de Bretagne Romantique pour ce projet.
- Accès PMR : Une rampe d'accès va être réalisée à l'entrée du cimetière côté sacristie. La société A&B Maçonnerie est retenue pour ce chantier pour un montant de 6007,28€ HT.
- Dallage du parvis de l'église : il sera réalisé par la société A&B Maçonnerie pour un montant de 10 140€ HT, afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite dans le cimetière.

Des dotations au titre de la DETR et DSIL, ainsi que le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes auprès de la Communauté de communes de Bretagne romantique seront sollicitées pour ces travaux.

❖ Embellissement de la Traversée du bourg

Afin de poursuivre les travaux d'embellissement de la traversée du bourg, des plantations complémentaires vont être apportées. La société BRIAND Paysage est retenue pour un montant de 1 263,36 € TTC.

Mr le Maire sollicitera le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes.

❖ Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

Une aide forfaitaire de 305 € va être sollicitée dans le cadre du « soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » auprès de la Communauté de communes pour la manifestation « Journée du Patrimoine – Manifestation dans le parc du Château de Lanrigan » qui a eu lieu en septembre 2022. Le conseil municipal valide le versement cette aide financière au Comité des Fêtes.

❖ Association des Maires de France – Vœu dans le cadre de la crise énergétique et de l'évolution du coût des matières premières

Mr le Maire et le conseil municipal soutient l'action suivante :

La crise énergétique frappe de plus en plus durement nos habitants et nos territoires.

Les collectivités locales, elles aussi, ne sont pas épargnées par la hausse des prix qui vient grever les budgets de nos communes, de nos EPCI, de nos départements et de nos régions. Jusqu'à présent, seules les communes ayant 10 salariés ou moins et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros bénéficient toujours des tarifs réglementés de vente de l'énergie. La plupart de nos communes, de nos structures intercommunales seront donc concernées par cette hausse des prix de l'énergie et, plus largement, des matières premières.

Ces hausses pèseront lourdement sur les moyens d'actions de nos communes.

Elles risquent d'affecter la qualité des services rendus à la population.

Elles conduiront également à une réduction de nos investissements, investissements qui sont nécessaires pour la population de nos communes et de nos EPCI, notamment pour adapter nos territoires à la transition énergétique et qui, par ailleurs, contribuent significativement à soutenir l'activité économique de nos territoires.

Ces hausses très significatives pourraient conduire de nombreuses communes de notre Département à être confrontées à des situations très difficiles, parfois même avec le risque de déséquilibre budgétaire.

A l'heure où le gouvernement présente la Loi de Finances pour 2023 qui va être examinée dans les prochaines semaines au Parlement, **nos collectivités demandent à l'Etat :**

1. **Le retour à un tarif, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales ;**
2. **De prendre en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources de nos collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.**



Dans ce cadre, Lanrigan agit également ! Pour cela, les illuminations de Noël seront maintenues mais installées du 17 décembre 2022 au 07 janvier 2023 afin de réduire la consommation électrique.

L'éclairage public s'éteindra à 21h30 au lieu de 22h, à compter du 15 octobre.

❖ Informations diverses

Elagage

Une campagne d'élagage va être réalisée sur le domaine public.

En ce qui concerne le domaine privé, les propriétaires concernés seront informés et devront procéder aux travaux sur leurs propriétés.

Transport scolaire

Depuis le lundi 10 octobre, suite au manque de places notées dans les transports scolaires pour les enfants de Lanrigan, une modification de la ligne C6 a eu lieu en amont de Lanrigan pour répondre à cette problématique.



Relais Bibliothèque de Lanrigan

De nouveaux mangas, albums jeunesse, romans science-fiction et DVD sont à votre disposition dans le nouvel espace bibliothèque ! Dorénavant certaines éditions seront en disponibilité immédiate au relais de bibliothèque de la mairie de Lanrigan.

Le samedi matin à la mairie, tous les 15 jours de 10H30 à 11H30

| | | | |
|-------------|-------|-------------|---------|
| 05 novembre | Marie | 19 novembre | Corinne |
| 03 décembre | Marie | 17 décembre | Corinne |
| 7 janvier | Marie | 21 janvier | Corinne |

Infos Diverses :

Lanri'Gallo

Si ne pleu pas pue que ça les feuilles ne vont pas chât dans l'âue cet' anneau.

A vos Agendas !

À vos bâtons et chaussures de marche, une randonnée organisée Randomagné aura lieu dans les sentiers de Lanrigan le Dimanche 23 octobre. Rdv à 9h30 devant la mairie de Lanrigan.

Au programme, randonnée de 10km le matin, 7km l'après-midi. Ouvert à tous. Possibilité de pique-niquer sur place. Participation de 2€ par adulte pour le goûter.



Inscription souhaitée après de Patricia Zemb au 06 71 61 91 42.

Les Z'amuzous

| Octobre | Novembre |
|---|---|
| <p>24 Sortie Ramassage des Châtaignes. Rassemblement à 14h devant la Mairie</p> | <p>2 Les mercredis de la Belote et des Jeux</p> <p>4 Soirée Châtaignes à la harassoire. A partir de 19h30 à la salle André Leray</p> |
| Décembre | Janvier |
| <p>7 Les mercredis de la Belote et des Jeux</p> | <p>4 Les mercredis de la Belote et des Jeux</p> |



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



*Nous vous souhaitons
de bonnes fêtes de fin d'année*



Mairie de Lanrigan

14h-17h

Mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr